

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MANCHE
COMMUNE DE MARIGNY-LE-LOZON

Arrêté

**relatif à l'utilisation du domaine public communal afin d'y organiser une fête
des voisins**

N° 2022-84/6.1

Le Maire de la commune de MARIGNY-LE-LOZON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu le Code du commerce, notamment les articles L 310-1 à L310-7 et R 310-8

Vu la demande datée du 05 septembre 2022 par laquelle Monsieur RACLOT Emmanuel demeurant au 4 impasse du village compère Marigny 50570 Marigny-le-Lozon, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'organiser une fête des voisins du Samedi 10 septembre 2022 10h au Dimanche 11 septembre 2022 03h00 sur le parking impasse du village compère Marigny 50570 Marigny-le-Lozon.

ARRETE :

Article 1 : Monsieur RACLOT Emmanuel demeurant au 4 impasse du village compère Marigny 50570 Marigny-le-Lozon est autorisé à occuper le domaine public communal en vue d'organiser une fête des voisins du Samedi 10 septembre 2022 10h au Dimanche 11 septembre 2022 03h00 sur le parking impasse du village compère Marigny 50570 Marigny-le-Lozon.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour la durée du Samedi 10 septembre 2022 10h au Dimanche 11 septembre 2022 03h00.

Article 3 : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : - M le commandant de la brigade de gendarmerie, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marigny-le-Lozon, le 05 septembre 2022

Pour le Maire et par délégation,
Jean-Claude LEGRAVEREND,
Conseiller Municipal.


A blue circular official stamp of the Commune de Marigny-le-Lozon, Manche, is partially visible behind the signature. The stamp contains the text 'MARIGNY-LE-LOZON' and 'MANCHE' around a central emblem.